

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
« FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »**

Présidée par Jean-Paul Denanot, CR du Limousin

Mardi 10 février 2009

Les discussions autour de la réforme de la formation professionnelle comme les négociations de l'Accord National Interprofessionnel avec la constitution d'un fonds unique de péréquation tendent à exclure systématiquement les Régions, dont le nom disparaît même des documents soumis à la concertation et du vocabulaire du chef de l'Etat et de ses représentants.

Parce qu'elles sont des assemblées élues et sont les garantes de l'intérêt de leurs concitoyens, parce qu'elles assurent de fait, au quotidien, sur le terrain, la continuité des parcours professionnels, les Régions n'entendent pas se laisser contester des responsabilités qui leurs sont conférées par la loi. Elles s'engagent collectivement et solennellement à définir et à proposer à tous les partenaires sociaux dans leurs instances paritaires d'abord, puis dans les CCREFP (comité consultatif régional de l'emploi et de la formation professionnelle) respectif des propositions de contractualisation. Une modalité d'action qui veut répondre à l'urgence économique et sociale quand l'Etat, lui, reste sourd aux difficultés des nombreux salariés se retrouvant brutalement au chômage. Les problèmes soulevés par l'installation à marche forcée du nouveau « Pôle emploi » sont aujourd'hui flagrants. La question des parcours professionnels sécurisés passe après la question institutionnelle.

Les régions vont ouvrir le dialogue avec les partenaires sociaux pour qu'ensemble au plus près des territoires, soient mis en place de nouveaux outils propres à dépasser cette crise et à réaliser enfin la montée en qualification indispensable à la pérennisation des emplois et des entreprises dans une société de la connaissance que nous appelons tous de nos vœux.

Réunis à Limoges le 10 février 2009, les élus - au rang desquels Pascale Gérard, vice-présidente de la région Paca - et les représentants des Régions ont évoqué à la réunion de la commission « formation professionnelle et apprentissage » que préside par Jean-Paul Denanot de la région Limousin les principaux sujets de préoccupation des Conseils Régionaux : le projet de réforme de la formation professionnelle, le positionnement de Pôle Emploi, la suppression par l'Etat de l'Allocation de Fin de Formation, le devenir de l'AFPA ou encore l'évolution des diplômes dans le secteur sanitaire et social.

Réforme de la formation professionnelle :

Considérant une compétence qui, pour partie, est de leur ressort, les Régions souhaitent être associées plus étroitement aux discussions avec l'Etat et les partenaires sociaux préalablement au dépôt d'un projet de loi. Mme Lagarde s'y était formellement engagée le 10 juillet dernier lors de la présentation du rapport « Ferracci », sans suite notable pour l'instant.

Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi, lors d'une récente visite à Limoges, s'est engagé pour sa part auprès de Jean-Paul Denanot à recevoir pour une journée de travail une délégation de représentants des Régions. Ces dernières exigent qu'un tel échange puisse effectivement avoir lieu dans les meilleurs délais et permette enfin de repositionner les Régions au cœur des politiques de formation.

Par ailleurs, l'ARF a sollicité les représentants des partenaires sociaux pour organiser avec eux la complémentarité indispensable entre les politiques des Régions et l'ensemble des acteurs sociaux concernés, conformément aux préconisations de nombreux rapports sur la question (dont celui du Sénat, CESR, Lambert, Ferracci...)

Les Régions veulent rappeler le rôle majeur qu'elles entendent continuer d'assumer dans la formation professionnelle en France et l'impérieuse nécessité d'une coordination de tous les partenaires impliqués, dans le respect de leurs prérogatives.

Positionnement de Pôle Emploi :

Dans ce contexte, les Régions s'interrogent quant aux missions qui sont conférées au « Pôle emploi » et aux directives qui lui sont données. Un risque majeur de confusion ou de concurrence stérile semble en effet se dessiner, en particulier s'agissant de la formation des demandeurs d'emploi.

Des complémentarités doivent ici encore s'organiser, pour une meilleure efficacité de l'action publique, à condition que Pôle Emploi accepte de (ou soit autorisé à) définir avec les Régions des objectifs partagés, des modalités d'intervention, et contractualiser ces engagements.

Suppression des Allocations de Fin de Formation (AFF) :

En dépit des protestations répétées des Régions et de partenaires sociaux, qui s'inquiétaient des conséquences d'une telle mesure, les AFF (soit la possibilité offerte aux demandeurs d'emploi en formation de continuer de percevoir l'équivalent de leurs indemnités chômage au-delà des délais légaux d'extinction) ont été supprimées. Une mesure qui est en train de produire les dégâts redoutés : faute d'assurance quant à leur rémunération tout au long de leur stage, de nombreux demandeurs d'emploi renoncent à s'engager dans une formation et restent en attente.

Dans la période de crise grave que nous traversons, cette mesure est en contradiction flagrante avec les discours gouvernementaux, et particulièrement sur la nécessité de sécurisation des parcours.

Il n'est pas imaginable que cette situation perdure et les Régions exhortent le Gouvernement à réparer promptement une erreur très préjudiciable pour nos concitoyens précarisés et/ou privés d'emploi. Il ne faudrait pas que cet abandon par l'Etat se traduise une fois de plus par un transfert déguisé sans financement en direction des Régions comme cela a été le cas pour les SIFE par exemple.

Avenir de l'AFPA :

Les Régions, qui ont pratiquement toutes souhaité anticiper le transfert prévu par la Loi du 13 août 2004, et qui, pour 2009 encore, subventionnent l'AFPA, sont gravement préoccupées par des annonces récentes ou des projets en cours risquant de mettre en péril l'AFPA dans sa dimension nationale autant que territoriale.

Si leur maintien au sein de l'AFPA nécessitait des adaptations, le transfert programmé des services d'orientation vers Pôle Emploi, alors même que les Régions s'étaient portées candidates pour les accueillir, ampute l'AFPA d'une partie de ses services et menace de la déstabiliser durablement.

Quant à la question du patrimoine, rien ne laisse présager une issue conforme aux attentes des Régions. Le transfert possible de la propriété vers l'association AFPA va immanquablement faire supporter à cette dernière des charges qu'elle n'a pas l'assurance de voir compensées par l'Etat. Le coût en sera, dès lors, inévitablement répercuté sur celui des formations, à la charge donc des financeurs et des Régions au premier chef.

Les formations sanitaires et sociales :

Si les Régions ne peuvent que se satisfaire de l'objectif affiché d'intégrer la formation d'infirmière – dont elles ont la charge depuis la loi du 13 août 2004 – au système Licence Master Doctorat (LMD), elles s'inquiètent néanmoins des modalités de cette réforme précipitée (qui doit être engagée dès la rentrée de septembre 2009), des conséquences en terme de qualité des études (notamment concernant le juste équilibre entre formation professionnelle et théorique) et des répercussions sur la formation des aides-soignantes (qui devraient bénéficier mécaniquement pour leur part d'une reconnaissance de niveau-IV) et du fonctionnement des IFSI. Il faut, une fois encore, insister sur ce point : les régions n'entendent pas être délestées des responsabilités qui leur ont été transférées par la loi et réclament d'être associées à toutes les décisions ayant un impact sur leurs compétences. Elles seront très vigilantes sur les modalités de cette « universitarisation » et demandent que celle-ci se réalise au sein d'un établissement supérieur régional doté d'un conseil scientifique. Il ne faudrait pas que l'Etat, réputé « en faillite » selon le premier ministre François Fillon, ne voit dans cette réforme qu'une nouvelle opportunité de récupérer quelques crédits – en l'occurrence ceux de l'assurance maladie.

Les Régions, constatant partout le désengagement massif de l'Etat, mettent en garde le gouvernement. Qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage... Il serait vain de s'en prendre aux collectivités territoriales comme il ne sert à rien d'accabler les Régions à l'instar de Laurent Wauquiez, qui, le 17 décembre dernier, leur reprochait de ne pas dépenser la totalité des crédits transférés par l'Etat. Mieux vaut s'en tenir aux faits et prendre en compte les réalités. Car les faits sont têtus et la réalité fait peu de cas des fantasmes politiques de circonstance. En l'espèce, pour la seule formation professionnelle, les régions ont, en moyenne, dépensé en 2007 16% de plus que les montants transférés par l'Etat.

Cette réforme comme d'autre marque l'absence de vision. Des négociations dont le seul objet semble être de mettre à l'écart les régions. L'échelon territorial pertinent chargé du développement économique, à l'écoute et en prise directe et quasi immédiate avec les bassins d'emploi.

Les régions sont pourtant disposées à jouer le jeu partenariat pourvu qu'il réponde à l'intérêt des citoyens et dans cet esprit participeront aux travaux de la commission Hirsh sur l'insertion de la jeunesse. Les Régions montrent par là leur volonté de concertation, de propositions constructives et d'élaboration de véritables parcours professionnels sécurisés qu'elles ont, pour la plupart, déjà expérimentés.

Jean-Paul Denanot

Président de la Commission « Formation professionnelle et apprentissage »

Président du Conseil Régional du Limousin